

**Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire,
Jeudi 13 novembre 2008,
Courtelary**

Présents : 63 personnes ont signé les listes de présence

Excusés : 64 personnes

Président : Michel Walthert

Secrétaire : Fabien Vogelsperger

1. Salutations et nomination des scrutateurs

Il est 20h02 lorsque Michel Walthert ouvre l'assemblée en remerciant les participants de leur présence. Monsieur Walthert salue les représentants des communes, du canton et de la commune de Courtelary. De nombreuses personnes se sont excusées. Vu leur nombre, le Président renonce à les citer.

Monsieur Hubert Droz, conseiller municipal à Courtelary, salue aussi l'assemblée. Il souligne que le Parc est un projet d'avenir entre les mains des habitants de la région. C'est toutefois un projet complexe, difficile à expliquer. Si les autorités communales le soutiennent de manière loyale, elles attendent que les citoyens prennent aussi leurs responsabilités.

Michel Walthert présente ensuite l'ordre du jour qui est accepté. Messieurs Claude Marti et François Gauchat sont désignés comme scrutateurs.

2. Adoption du PV de l'AG du 9 avril 2008

Le PV de l'assemblée du 9 avril 2008 à Prêles est adopté, sans remarque.

3. Admission des nouveaux membres

Cinq nouveaux membres (Association pour la sauvegarde du Seyon et de ses affluents, CSC déchets SA, Swisscom Broadcast SA, Monsieur François Vauthier ainsi que Madame, Monsieur Marie-Aude et Gilles Farron, sollicitent leur adhésion au Parc. L'assemblée accepte ces nouvelles adhésions.

D'un point de vue formel, 15 communes sont membres ce jour. Une personne de l'assemblée souligne que cette dernière donnée n'est pas très habile : ce sont bien 29 communes qui sont sollicitées pour ratifier leur adhésion au Parc.

4. Rapport du Président

Le Président souligne que le Parc régional Chasseral a rempli les conditions nécessaires pour être reconnu comme candidat par la Confédération. C'est le seul projet romand parmi les 10 candidatures.

A présent, il appartient aux législatifs de ces 29 communes de décider de l'adhésion de leur commune au Parc. A cet effet, une campagne d'information a été réalisée dans toutes les communes. Il est important que chacun ait la juste information. Michel Walthert rappelle qu'un parc naturel régional ne crée pas d'interdits. D'autre part, il souligne que la participation financière des communes constitue 14 % des ressources mais que ce soutien est déterminant puisqu'il déclenche de nombreux autres financements.

Le Relais numéro spécial est distribué à l'assistance.

5. Adoption du projet de convention liant les communes à l'association « Parc régional Chasseral »

Michel Walthert présente cette convention qui sera un élément de la Charte. Elle permet de montrer à la Confédération le souhait de la région de voir se concrétiser le Parc régional Chasseral. Il en rappelle les points principaux : Les communes qui forment le Parc, les objectifs du Parc, la délégation de la mise en œuvre des activités à l'association « Parc régional Chasseral » l'engagement jusqu'en 2020 (fin prévisible de la première période du label), l'engagement financier fixé pour toute la durée de la convention (CHF 4.- par an et par habitant).

Une discussion est ouverte au sujet de cette convention notamment au sujet de l'article 3 qui stipule que les communes tiennent compte des objectifs du Parc dans leurs activités. Il est important que les communes l'acceptent comme tel et sans condition. Cet article est un encouragement à la cohérence des politiques communales. Les communes conservent leur entière autonomie et responsabilité dans le cadre des lois en vigueur et l'existence du Parc et de cette convention ne changent pas cette donne.

D'autres remarques sont émises au niveau des activités du Parc. Celles-ci seront précisées dans le programme décennal auquel les communes seront associées. On peut noter à ce sujet que le ski, alpin ou nordique, est une activité touristique, qui dans nos régions, entre dans le concept de développement touristique durable. Ce point sera donc également inscrit et précisé dans le cadre du programme décennal.

Après ces discussions la convention est mise au vote à main levée. Elle est acceptée par l'assemblée sans avis contraire.

6. Adaptation des statuts de l'association

Les statuts du Parc doivent être adaptés pour permettre aux communes d'avoir un rôle prépondérant comme exigé par les bases légales. Par ailleurs, l'association « Parc régional Chasseral » devient formellement l'organe de mise en œuvre du Parc.

Les statuts sont passés en revue, adaptation par adaptation.

L'ensemble des modifications est accepté par l'assemblée sans opposition. La nouvelle version des statuts est accessible sur le site www.parcchasseral.ch ou sur demande au secrétariat.

7. Organisation pour les séances de décision des législatifs de fin d'année

Les dates des séances sont rappelées. Des conseillers municipaux, des personnes Relais, des membres du Comité du Parc ou son personnel assureront l'information sur le Parc pendant ces séances. Les éléments principaux de l'information à transmettre sont : le Parc, c'est un outil de développement ; le Parc ne génère pas d'interdictions ; le Parc, c'est des projets pour la région ; le Parc, c'est d'importants moyens financiers externes à la région ; le Parc, c'est une image de qualité et de dynamisme profitable à toutes les activités de la région ; le Parc reste au main des communes et dire oui au Parc, c'est s'ouvrir de nouvelles perspectives.

8. Informations et divers

Quelques intervenants font état des remarques suivantes :

Madame Haemmerli : a du mal à cerner l'affectation précise des soutiens financiers obtenus par le Parc.

Monsieur Bauer : salue l'effort de communication du Parc ces dernières semaines.

Monsieur Fragnoli : La Neuveville sera la première commune à se prononcer et l'exécutif s'engagera fortement pour le oui.

Monsieur Marti : invite la presse à bien préciser que ce sont 29 communes qui vont se décider dans les prochaines semaines.

Monsieur Leuenberger : il faut convaincre et amener les personnes aux assemblées.

Après ces quelques interventions, la séance est levée à 22h20 et est suivie d'un apéritif.